



565, boulevard Crémazie Est
Bureau 3100
Montréal (Québec) H2M 2V6

Téléphone : (514) 593-3953
Télécopieur : (514) 593-3959

sttp_localmtl@videotron.ca

RÉSOLUTION - DÉCEMBRE 2021

Observatrices/observateurs- Graphiques à colonne

ATTENDU QUE la Section locale de Montréal du STTP possède un observateur d'expérience pour les graphiques à colonnes et qu'un nouveau groupe de huit (8) nouvelles personnes, avec un beau potentiel, mais n'ayant pas eu l'opportunité de bien mettre en pratique leurs connaissances théoriques, doivent être formés sur le plancher de travail;

ATTENDU QUE nous devons nous assurer que nos observatrices et observateurs possèdent les outils appropriés pour défendre nos membres face à l'employeur, qui ne cesse d'augmenter leur charge de travail;

QU'IL SOIT RÉSOLU d'autoriser le secrétaire-trésorier à déboursier les coûts de libération pour un maximum de trois (3) jours par observatrice/observateur, plus le kilométrage, et ce, pour huit (8) observatrices/observateurs afin de suivre la formation « Graphiques à colonnes ».

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU de les rémunérer au taux horaire approprié pour un maximum de huit (8) heures par jour et/ou 24 heures par semaine ;

QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU de porter cette dépense à l'item « Formation syndicale locale ».

PROPOSÉ

APPUYÉ

ADOPTÉ

Alain Robitaille
Président
STTP-Section locale de Montréal
AR/FK/mhg sepb-574

François Kirsch
Secrétaire-trésorier
STTP-Section locale de Montréal

C.E.L. 3 décembre 2021

Ass. générale 8 décembre 2021

